Abdullah Al Jârullah

Accéder au Paradis et se préserver du feu de l'Enfer

ʿAbd-Allāh Ibn Jār-Allāh
ĀL JĀR-ALLĀH

Accéder au Paradis Et se préserver du feu de l'Enfer

Traduit de l'arabe par
Hassan Abdelaziz YOUFÉDI

Albouraq **Assia**

INTRODUCTION

Louanges à Allāh, Seigneur des mondes. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, l'Unique, sans associé ; Il a promis le Paradis par bienfaisance de sa part à celui qui Lui obéit et a menacé justement du Feu, celui qui Lui désobéit. Et j'atteste que Muḥammad est Son adorateur et son Envoyé (ﷺ)[1], celui qui a dit : « *Toute ma communauté entrera au Paradis sauf celui qui s'y refuse* » *On lui demanda : « Et qui est celui qui s'y refuse ? » Il répondit : « Quiconque m'obéit entrera au Paradis et quiconque me désobéit s'en est certes refusé l'accès* »[2].

Certes, le summum que le musulman souhaite est de gagner le Paradis, demeure du bonheur et des délices, et la délivrance du Feu, demeure des malheurs, des supplices et de l'avilissement. Ceci est donc le grand succès, qui résulte de l'obéissance à Allāh le Très-Haut, et à son envoyé (ﷺ). Dieu dit : ***« Quiconque obéit à Allāh et à Son Messager obtient***

---

[1] La grâce et la salutation d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad.

[2] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī.

certes une grande réussite. »[3]. Le Très-Haut dit également : « ***Quiconque est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi…*** »[4].

Qu'il se réjouisse donc celui à qui Allāh a facilité l'obéissance à Lui et à son Envoyé, méritant ainsi le Paradis et se préservant du Feu. Le Livre d'Allāh et la Sunna du Prophète (ﷺ) contiennent les voies permettant d'accéder au Paradis, et de se préserver du Feu, ainsi que les descriptions générales et détaillées des gens du Paradis et de l'Enfer. J'ai donc rassemblé certains de ces versets qur'āniques et des Ḥadīṯs prophétiques renfermant les voies et les procédés permettant d'accéder au Paradis et d'être sauvé du Feu, et j'y ai mentionné les enseignements que l'on peut en tirer. Ceci est contenu dans mon livre intitulé : « *Le guide vers les voies du bonheur* ».

Certains proches qui me sont chères m'ont conseillé de les isoler dans cet essai, afin que ce soit léger à porter et plus accessible. J'ai suivi ce conseil et y ai joint des fatawas[5] du maître de l'Islām Ibn Taymiyya relatives aux œuvres des gens du Paradis et ceux du Feu afin de complémenter cet essai.

J'implore Allāh le Très-Haut, qu'Il le rende utile à celui qui l'imprimera, le lira, l'écoutera et le mettra en pratique. Comme j'implore le Très-Haut par ses plus beaux Noms et ses plus sublimes Attributs, de

---

[3] Qur'ān, sourate 33, verset 71.
[4] Qur'ān, sourate 3, verset 185.
[5] Avis Juridiques en Islam.

m'aider à Lui obéir et à obéir à son Envoyé ; et je L'implore de nous accorder, à mes parents, à mes enfants, à mes frères musulmans et mes sœurs musulmanes, le Paradis, et de nous épargner du Feu. Qu'Il nous réunisse dans les Jardins des délices avec ceux qu'Il a comblé de ses faveurs parmi les prophètes, les vertueux, les martyrs, et les pieux. Il nous suffit, et Il est le meilleur appui. Il n'y a de puissance et de force qu'en Allāh, le Très-Haut et le Très-Grand. Et qu'Allāh fasse descendre sa grâce et sa bénédiction sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

L'auteur,
le 1/10/1409 de l'Hégire

Chapitre I

Accéder au Paradis et se préserver du feu de l'Enfer

I
Les preuves du Qur'ān

1– Allāh le Très-Haut a dit : *« Annonce à ceux qui croient et pratiquent de bonnes œuvres qu'ils auront pour demeures des jardins sous lesquels coulent des ruisseaux »*[6].

– Allāh le Très-Haut a dit : *« Ceux qui croient et accomplissent des bonnes œuvres auront les jardins des délices »*[7].

– Allāh le Très-Haut a dit : *« Les pieux auront auprès de leur Seigneur les jardins des délices »*[8].

2– Allāh le Très-Haut a dit :

« Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un jardin (Paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux, qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui ; car Allāh aime les*

[6] Qur'ān, sourate 2, verset 25.
[7] Qur'ān, sourate 31, verset 8.
[8] Qur'ān, sourate 68, verset 34.

bienfaisants.* Et pour ceux, s'il ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leurs propres âmes (en désobéissant à Allāh), se souviennent d'Allāh et demandent pardon pour leurs péchés ; et qui est-ce qui pardonne les péchés sinon Allāh?; et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait.* Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien ! »[9].

3– Allāh le Très-Haut a dit :

« Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi que vers un Paradis aussi large que le ciel et la terre, préparé pour ceux qui ont cru en Allāh et en ses messagers. Telle est la grâce qu'Il donne à qui Il veut. Et Allāh est le Détenteur de l'énorme grâce »[10].

4– Allāh le Très-Haut a dit :

« Ceux qui disent : Notre Seigneur est Allāh et qui ensuite se tienne sur le droit chemin. Ils ne doivent avoir aucune crainte et ne seront point affligés.* Ceux-là sont les gens du Paradis où ils demeureront éternellement, en récompense de ce qu'ils faisaient »[11].

---

[9] Qur'ān, sourate 3, versets 133-136.
[10] Qur'ān, sourate 57, verset 21.
[11] Qur'ān, sourate 46, versets 13-14.

5– Allāh le Très-Haut a dit :

« Ceux qui ont cru, qui ont émigré et qui ont lutté par leurs biens et leurs personnes dans le sentier d'Allāh, ont les plus hauts rangs auprès d'Allāh...et ce sont eux les victorieux. Leur Seigneur leur annonce de sa part miséricorde et agrément, et des jardins où il y aura pour eux un délice permanent où ils demeureront éternellement. Certes, il y a auprès d'Allāh une énorme récompense»[12].

6– Allāh le Très-Haut a dit :

« Certes, Allāh a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allāh : Ils tuent et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'Il a pris dans la Thora, l'Evangile et le Qur'ān. Et qui est plus fidèle qu'Allāh à son engagement ? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le grand succès. Ils sont ceux qui se repentent, qui adorent, qui louent, qui parcourent la terre (ou qui jeûnent), qui s'inclinent, qui se prosternent, qui commandent le convenable et interdisent le blâmable et qui observent les lois d'Allāh... et fais bonne annonce au croyants »[13].

---

[12] Qur'ān, sourate 9, versets 20-22.

[13] Qur'ān, sourate 9, versets 111-112.

7– Allāh le Très-Haut a dit :

« Bienheureux sont certes les croyants,* ceux qui sont humbles dans leur Ṣalāt,* qui se détournent des futilités,* qui s'acquittent de la Zakāt,* et qui préservent leurs sexes (de tout rapport illégal),* si ce n'est qu'avec leurs épouses ou celles qu'ils possèdent, car là vraiment on ne peut les blâmer ;* alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs ;* et qui veillent à la sauvegarde des dépôts qu'on leur a confié et honorent leurs engagements,* qui observent strictement leur Ṣalāt. Ce sont eux les héritiers,* qui hériteront du Paradis pour y demeurer éternellement »[14].

A propos de ces versets, l'Imām Aḥmad ﴾رضي الله عنه﴿[15] et d'autres ont rapporté que le Prophète ﴾ﷺ﴿ a dit : *« Certes il m'a été révélé dix versets, quiconque les met en pratique entrera au Paradis » ; puis il lut : « Bienheureux sont certes les croyants... ».*

Les versets relatifs aux voies et procédés permettant d'accéder au Paradis et de se préserver du feu de l'Enfer sont donc nombreux et connus. Quant à la Sunna, de nombreux Ḥadīṯs ont été rapportés du Prophète abordant ce sujet ; citons parmi ceux-ci :

---

[14] Qur'ān, sourate 23, verset 11.
[15] Que Dieu soit satisfait de lui ou *d'elle*.

II
Les preuves de la *Sunna*

1– Abī Umāma (ﷺ) a dit : *« J'ai entendu le Prophète (ﷺ) dans le Sermon d'adieu dire : Craignez Allāh, accomplissez vos cinq prières, jeûnez votre mois [de Ramaḏān], acquittez la Zakāt sur vos biens, obéissez à celui qui détient le pouvoir ; vous entrerez dans le Paradis de votre Seigneur »*[16].

2– ʿAbd-Allāh Ibn ʿUmar (ﷺ) a rapporté que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Quiconque désir être éloigné de l'Enfer et introduit au Paradis, et que son trépas survienne alors qu'il croit en Allāh et au Jour du Jugement Dernier, qu'il traite les gens tel qu'il voudrait qu'on le traite ! »*[17]

3– Jābir Ibn ʿAbd-Allāh al-Anṣārī (ﷺ) rapporte qu'un homme a questionné le Prophète (ﷺ) lui demandant : *« Dis-moi, si j'accomplis les prières obligatoires, je jeûne pendant le mois de ramaḍān, que je*

[16] Rapporté par Muslim.
[17] Rapporté par Muslim.

rende licite ce qui est licite et que je rende illicite ce qui est illicite, entrerai-je au Paradis ? Le Prophète lui répondit : « Oui »[18].

Interdire l'illicite veut dire, s'en écarter ; et rendre licite veut dire, le mettre en pratique tout en croyant à son caractère licite. Ceci implique que quiconque accomplit les actes obligatoires et s'abstient des actes interdits, entrera au Paradis. Les savants disent que si le Prophète (ﷺ) n'a pas fait mention de la Zakāt et du pèlerinage dans ce Ḥadīṯ, c'est parce que la Zakāt n'est obligatoire qu'a la personne qui possède de l'argent, et que le pèlerinage n'est obligatoire qu'à celui qui en a les capacités. Par contre, la prière, le jeûne, la prescription du licite et la proscription de l'illicite, sont des actes obligatoires à la charge de tous. Et Allāh seul en détient le savoir.

4– Muaʿḏ Ibn Jabal (رضي الله عنه) rapporte qu'il demanda : « *Ô Envoyé d'Allāh ! Enseigne-moi une œuvre qui me fera entrer au Paradis et m'éloignera du feu de l'Enfer. Il répondit : Tu as certes demandé quelque chose de grandiose qui ne sera facilité qu'à celui à qui Allāh accorde la facilité ; Adore Allāh, sans rien Lui associer, accomplis la prière, acquitte-toi de la Zakāt, jeûne le mois de ramaḍān, et accomplis le pèlerinage à la Maison [Kaʿba]* »[19].

---

[18] Rapporté par Muslim.

[19] Ḥadīṯ rapporté par at-Tirmiḏī qui l'a qualifié d'authentique.

5– Abū Huraïra (﵁) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque prend un chemin à la recherche d'une science, Allāh lui facilitera le chemin qui mène au Paradis* »[20].

6– ʿUmar Ibn al-Ḫaṭṭāb (﵁) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Toute personne qui parfait ses ablutions, puis dit : j'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, l'Unique, sans associé et j'atteste que Muḥammad est son adorateur et son envoyé, verra s'ouvrire les huit portes du Paradis et y entre par celle qu'il désir* »[21].

7– ʿUṯmān Ibn ʿAffān (﵁) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Quiconque bâtit une mosquée cherchant par cela l'agrément d'Allāh, Allāh lui bâtit une maison au Paradis.* »[22]

8– Il a été rapporté de Umm Ḥabīb, la mère des croyants (﵂) qu'elle a dit : J'ai entendu l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) dire : « *Quiconque accomplit chaque jour douze rakʿāt surérogatoires, une maison lui sera bâtie au Paradis* »[23]. Ces *rakʿāt-s* sont : quatre avant la prière de *ẓuhr*, deux après la prière du *maġrib*, deux

---

[20] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.
[21] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.
[22] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī et Muslim.
[23] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.

après la prière du *ʿišā'*, et deux avant la prière du *fajr* tel qu'il fut rapporté dans la version de at-Tirmiḏī.

9– Abū Huraïra (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a été questionné sur l'œuvre qui fera le plus entrer les gens au Paradis, Il a répondu : *« La crainte d'Allāh et le bon comportement »*[24].

10– ʿAbd-Allāh Ibn Salam (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Ô vous les hommes ! Répandez la paix parmi vous, nourrissez les gens, entretenez les liens de parenté, priez la nuit quand les gens dorment, vous entrerez au Paradis en paix »*[25].

11– Abū Huraïra (ﷺ) rapporte que L'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : *« Le tuteur de l'orphelin proche ou étranger, et moi, seront comme ces deux au Paradis. »* Et il rapprocha son index de son majeur[26].

On peut conclure de ce qui précède, que les voies permettant d'accéder au Paradis se limitent à l'obéissance à Allāh et à son Envoyé, et que les voies conduisant en Enfer se limitent à leur désobéissance. Allāh le Très-Haut dit : ***« ... Et quiconque obéit à Al-***

---

[24] Ḥadīṯ rapporté par at-Tirmiḏī et Ibn Hibbān dans son *Ṣaḥīḥ*.
[25] Ḥadīṯ rapporté par at-Tirmiḏī qui l'a qualifié de bon, et d'authentique.
[26] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.

lāh et à son Messager, Il le fera entrer dans les Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allāh et à son Messager, et transgresse ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant »[27].

---

[27] Qur'ān, sourate 4, verset 13-14.

Chapitre II

Les leçons à tirer de ces causes

On retiendra de ce qui précède que les voies permettant d'accéder au Paradis et de se préserver du Feu sont les suivantes :

1– La croyance en Allāh, en ses anges, en ses livres, en ses envoyés, au Jour Dernier, et au destin bon ou mauvais.

2– La mise en pratique de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et que Muḥammad est son Envoyé. L'accomplissement de la prière, l'acquittement de la Zakāt, le jeûne du mois de ramaḍān, et le pèlerinage à la Maison interdite d'Allāh.

3– La Foi sincère, et les bonnes œuvres uniquement vouées à Allāh et en conformité avec la Sunna de l'Envoyé d'Allāh ﴾ﷺ﴿.

4– La crainte d'Allāh le Très-Haut et l'obéissance par l'application de ses commandements et l'éloignement de ses interdictions.

5– L'aumône et la bienfaisance envers les gens tant dans l'aisance que dans la misère.

6– La domination de sa colère, en épargnant les gens de toute violence.

7– Le repentir et la demande de pardon en tout temps de tous les péchés, et ne pas demeurer dans ces derniers.

8– La course vers le bien, et la concurrence dans les bonnes œuvres.

9– S'obliger constamment à obéir à Allāh, et la lutter par son corps pour demeurer obéissant.

10– La croyance, l'émigration et le *Jihād* par son corps et son argent dans la cause d'Allāh, afin que la parole d'Allāh soit la plus haute et que la religion soit entièrement et uniquement vouée à Allāh.

11– L'amour, la crainte et l'espérance d'Allāh ; et l'amour de son Envoyé et de ses serviteurs croyants.

12– Les louanges et les remerciements à Allāh dans l'aisance et dans la misère.

13– La patience dans l'obéissance à Allāh, la patience à cause de la désobéissance, la patience face aux décrets pénibles d'Allāh.

14– La prescription du bien et la proscription du mal.

15– La persévérance à observer les prières et le recueillement dans celles-ci.

16– L'abandon du verbiage qui ne contient ni bien ni profit.

17– L'abaissement des regards devant les intimités et choses interdites et la préservation des sexes (de l'adultère.)

18– Rendre les dépôts, honorer les engagements, de manière responsable et sans les trahir.

19– Obéir aux titulaires du pouvoir c'est-à-dire, les savants, les autorités tant qu'ils ne désobéissent pas à Allāh.

20– La foi en Allāh et au Jour Dernier, et se comporter envers autrui comme on voudrais que l'on se comporte à notre égard.

21– Pratiquer les actes obligatoires et abandonner les interdictions.

22– La recherche de la connaissance utile, qui est la science de la Šarī'a, du Livre et de la Sunna et sa mise en pratique.

23– Parfaire ses ablutions et procéder à l'attestation de Foi après celles-ci.

24– Construire des mosquées, exclusivement pour Allāh le Très-Haut.

25– L'observance des prières obligatoires en les complétant par les prières surérogatoires prescrites avant et après les prières obligatoires.

26– Le bon comportement, la souplesse, et l'humilité face à Allāh et à ses esclaves.

27– Répandre la paix (*salām*), nourrir les gens, entretenir les liens de parenté, prier la nuit pendant que les gens dorment.

28– L'assistance et le soin de l'orphelin dans toutes ses affaires.

29– La véracité dans la parole, la longanimité avec les père et mère, la bienfaisance vis-à-vis du voisin, et de ceux que l'on possède qu'ils soient humains ou animaux.

30– La fidélité et la confiance en Allāh, l'aimer et aimer son Envoyé, le craindre tout en espérant sa miséricorde, s'en remettre à Lui, la patience face à son décret, et le remerciement pour ses dons par le cœur, la langue et les actes.

31– La lecture du Qur'ān, le *d̲ikr* (rappel) d'Allāh, l'invocation d'Allāh, Le questionner, Le désirer, craindre son châtiment.

32– Entretiens tes liens avec celui qui les a rompus ; donne à celui qui t'a privé de quelque chose ; pardonne à celui qui a été injuste envers toi ; soit bienfaisant vis-à-vis de celui qui t'a maltraité ; car Allāh a promis le Paradis aux craintifs. Il a dit : ***« Qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonne à autrui-car Allāh aime les bienfaisants. »***[28].

33– La justice en toutes circonstances et vis-à-vis de toutes les créatures même vis-à-vis des mécréants !

34– La réclamation du Paradis et de la préservation du Feu, et la répétition de l'invocation : ***« Et votre Seigneur dit : Appelez-Moi, Je vous répondrai … »***[29] ; ***« … Seigneur ! Accorde-nous belle part ici-***

[28] Qur'ān, sourate 3, verset 134.
[29] Qur'ān, sourate 40, verset 60.

bas, et belle part aussi dans l'au-delà ; et protège-nous du châtiment du Feu ! »[30].

Que la grâce et la salutation d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

Remarque :

Pour accéder au Paradis et se préserver du Feu, il est impératif, d'accomplir toutes conditions sus-mentionnées, notamment : s'abstenir des choses interdites, obéir aux ordres, s'éloigner des choses prohibées, appliquer les devoirs. En somme, pour entrer au Paradis, il faut atteindre les moyens qui conduisent au Paradis et éviter les voies qui mènent au Feu, telles que la mécréance, l'associationnisme, la perversion et les péchés. Personne n'entrera au Paradis par ses seules œuvres, mais belle et bien par la Miséricorde d'Allāh ; et la Miséricorde d'Allāh est toute proche des bienfaiteurs, des croyants, des craintifs, des repentants, des suiveurs et obéissants de l'Envoyé d'Allāh (ﷺ).

Ô le Vivant ! l'Eternel ! le Vénéré par excellence ! le Généreux par excellence ! nous te demandons le Paradis, et tout ce qui nous en approche en acte et en parole ; et nous cherchons refuge auprès de Toi contre le Feu et tout ce qui nous en approche en parole, en acte et en dogme. Nous T'implorons ton agrément et le Paradis et nous cherchons refuge auprès de Toi

[30] Qur'ān, sourate 2, verset 201.

contre Ta colère et le Feu. Nous Te demandons, par ta face, le Paradis et nous cherchons refuge par ta face contre le Feu. Seigneur ! Eloigne-nous du châtiment de la géhenne, car son châtiment est une grande punition, et elle est la pire des destinées et des demeures. Ô Allāh ! Absous-nous car Tu es certes le meilleur accueillant du repentir, ô le Vivant ! le Vénéré par excellence ! le Généreux par excellence ! Nous espérons en ta Miséricorde, ne nous abandonne pas à nous-mêmes, ne serait-ce que le temps d'un clin d'œil ; bonifie pour nous toutes nos affaires ; point de divinité en dehors Toi. Ô Allāh ! Accorde-nous une fin heureuse à toutes nos affaires, protège-nous de l'avilissement dans ce bas-monde et du châtiment de l'au-delà ; ô le Vivant ! le Vénéré par excellence ! le Généreux par excellence ! Que la grâce et la salutation d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur tous ses compagnons.

Chapitre III

Les Œuvres des gens du Paradis et les Œuvres des gens du Feu

– Il a été posé au Maître al-Islām Ibn Taymiyya (qu'Allāh lui fasse miséricorde) la question suivante : Quelles est l'œuvre des gens du Paradis et celle des gens du Feu ?

– Réponse :

[Louanges à Allāh ! Seigneur des mondes. L'œuvre des gens du Paradis est : la croyance et la crainte, tandis que l'œuvre des gens du Feu est : la mécréance, la perversion et la transgression.

I
Les œuvres des gens du Paradis

Les œuvres des gens du Paradis sont donc de façon détaillée : La croyance en Allāh, en ses anges, en ses livres, en ses envoyés, au Jour Dernier, au destin bon ou mauvais, la double attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et que Muḥammad est son Envoyé, l'accomplissement de la prière, l'acquittement de la Zakāt, le jeûne du mois de ramaḍān, le pèlerinage à la Maison, et l'adoration d'Allāh comme si on le voyait, car si on ne le voit pas, certes Lui nous voit ! Il y a également parmi les œuvres des gens du Paradis : le fait de dire la vérité, rendre le dépôt, honorer un engagement, l'obéissance aux parents, l'entretien des liens de parenté, la bienfaisance envers le voisin, l'orphelin, le pauvre, et ceux qu'on possède parmi les humains et les animaux. Encore parmi les œuvres des gens du Paradis, il y a la sincérité en vers Allāh, la confiance en Allāh, l'amour pour Lui et son Envoyé, la crainte, l'espoir en Sa miséricorde, s'en remettre à Lui, la patience face à ses jugements, et le remerciement pour ses bienfaits. Toujours parmi les œuvres des gens du Paradis, il y a : la lecture du Qur'ān, le *ḏikr* d'Allāh, l'invocation

d'Allāh, le questionnement d'Allāh et le désire d'Allāh. Il y a encore : la prescription du bien et la proscription du mal, le *Jihād* dans la voie d'Allāh contre les mécréants et les hypocrites. Il y a encore : le suivi des relations avec celui qui les a rompus, donner à celui qui t'a privé de quelque chose, pardonner à celui qui a été injuste vis-à-vis de toi, car Allāh a promis le Paradis aux craintifs. Il a dit : ***« Qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allāh aime les bienfaisants. »***[31] Enfin, parmi les œuvres des gens du Paradis, il y a la justice en toutes circonstances et vis-à-vis de toutes créatures ; même vis-à-vis des mécréants !

[31] Qur'ān, sourate 3, verset 134.

II
Les œuvres des gens du Feu

Quant aux œuvres des gens du Feu, il y a par exemple l'associationnisme d'autres choses à Allāh (*širk*), la non-reconnaissance des envoyés, la mécréance, la jalousie, le mensonge, la trahison, l'injustice, les turpitudes, la perfidie, la rupture des liens de parenté, la désertion pendant le *Jihād*, l'avarice, les dissentiments apparent ou caché, le désespoir de la miséricorde d'Allāh, croire qu'on est l'abri de la ruse d'Allāh, l'inquiétude lors de malheurs, l'orgueil, l'ingratitude envers les bienfaits d'Allāh, l'abandon des prescriptions d'Allāh, la transgression de ses lois, la violation de ses interdictions, craindre les créatures et ne pas craindre le Créateur, compter sur les créatures et ne pas compter sur le Créateur, ne faire confiance qu'aux créatures, œuvrer par ostentation et par soucis de réputation, aller à l'encontre du Livre et de la Sunna, obéir aux créatures dans ce qui désobéit au Créateur, prendre parti pour le faux, prendre les versets d'Allāh en aversion, nier la vérité, cacher la connaissance et les témoignages qui doivent être révélés. Toujours parmi les œuvres des gens du Feu, il y a la magie, l'abandon des parents, le

meurtre de l'âme que Dieu interdit de tuer sans droit, le recel des biens de l'orphelin, le fait de toucher des intérêts (*ribā*), la fuite face à l'ennemi, la calomnie des femmes croyantes, chastes et innocentes.

En somme, il est impossible de détailler ce que sont les œuvres des gens du Paradis et les œuvres des gens du Feu, mais pour résumer disons que les œuvres des gens du Paradis consistent dans l'obéissance à Allāh et à son Prophète et que les œuvres des gens de l'Enfer consistent dans leur désobéissance. ***« ... Et quiconque obéit à Allāh et à son Messager, Il le fera entrer dans les jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Et voilà la grande réussite. Et quiconque désobéit à Allāh et à son Messager, et transgresse ses ordres, Il le fera entrer au Feu pour y demeurer éternellement. Et celui-là aura un châtiment avilissant. »***[32] Et Allāh Seul en détient le savoir][33].

Que la grâce et la salutation d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

---

[32] Qur'ān, sourate 4, verset 13-14.
[33] Extrait de : *Majmūʿ fatawā Šaïḫ al-Islām*, Volume 10, p. 422.

Chapitre IV

Avertissement du Feu et les causes qui y mènent

Louanges à Allāh, Seigneur des mondes. Il a recommandé la piété et a promis sa protection à quiconque le craint. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, l'Unique, sans associé, nous n'avons d'autre seigneur que Lui et j'atteste que Muḥammad est son adorateur, son Envoyé et la plus noble de ses créatures. Que la paix et les bénédictions d'Allāh soient sur lui, sur sa famille, sur ses compagnons et sur tous ceux qui suivent sa voie.

Ô vous les hommes ! Craignez Allāh le Très-Haut qui a dit dans son noble Livre : ***« Ô vous qui avez cru ! Préservez vos personnes et vos familles, d'un Feu dont le combustible sera les gens et les pierres, surveillé par des anges, rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allāh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne »***[34].

Appel d'Allāh aux gens ayant la Foi ! Un ordre et une mise en garde, une information à propos d'un éminent danger. Allāh appelle les croyants car ils sont

---

[34] Qur'ān, sourate 66, verset 6.

de ceux qui écoutent attentivement son appel, mettent en pratique ses ordres, et tirent profit de sa parole. Il leur ordonne de prévenir les dangers qui guettent leurs personnes et leurs familles, et les chutes éminentes qui sont sur leur route. N'échappera à ce danger que celui qui y fait attention, et qui prendra des mesures, avant qu'il ne survienne, en veillant de ne pas y tomber.

Cette chute est un immense feu, nullement semblable à celui que vous connaissez qui s'allume avec du bois, s'éteint avec de l'eau, qu'on combat et que l'on peut circonscrire. Non, il s'agit d'un feu qu'on allume avec les cadavres humains, avec des pierres de statues et avec les pierres de soufre. Ce n'est vraiment pas un feu comme le feu de ce bas-monde ! Quiconque y tombe, moura, quittera cette vie et perdra ses sens tant sa chaleur est ardente. ***« Chaque fois que son feu s'affaiblit, Nous leur accroîtrons la flamme ardente »***[35]***. « Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment »***[36]***. « Et ceux qui ont mécru auront le Feu de l'Enfer : on ne les achèvera pas pour qu'ils meurent ; On ne leur allègera rien des tourments »***[37]***. « Ils n'y goûteront ni fraîcheur ni breuvage,* hormis une eau bouillante et un pus »***[38]***.***

[35] Qur'ān, sourate 17, verset 97.
[36] Qur'ān, sourate 4, verset 56.
[37] Qur'ān, sourate 35, verset 36.
[38] Qur'ān, sourate 78, verset 24-25.

Ceux qui sont chargés de son entretien et du châtiment de ses habitants ne seront aucunement touchés par l'incapacité, la fatigue, la pitié, ou la miséricorde. Ils ne se laisseront pas emporter par la pitié, la miséricorde ; ils ne se laisseront point emporter par le favoritisme ou le sentiment ; ils ne seront pas négligents dans l'application des ordres de châtiment qui leur seront adressés ; ils seront : ***« des anges rudes, durs, ne désobéissant jamais à Allāh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne »***[39].

Ô Musulmans ! La responsabilité du musulman vis-à-vis de sa personne et de sa famille, est une responsabilité lourde et redoutable. Là-bas, il sera exposé lui et sa famille au Feu ; – il se doit donc de mettre un obstacle le séparant lui et sa famille du Feu, qui attend quiconque empruntera le chemin qui y mène. C'est un feu terrible, attisé, exposé sur son chemin et qu'on ne peut éviter. Un feu dont les combustibles sont les gens et les pierres. Les gens y sont semblables aux pierres dans leur mollesse, dans leur gratuité, dans leur jet, sans aucune considération, ni soin. Quel feu terrible que celui qui s'allume avec des pierres ! Et qui bouffe les pierres les plus solides ! Qu'en sera-t-il donc du corps du Fils d'Adam ? Tout autour du feu, il y aura des anges rudes, durs, ayant une nature convenant à la nature des châtiments dont ils ont la charge d'appliquer. Allāh dit : ***« Ils ne désobéissent jamais à***

[39] Qur'ān, sourate 66, verset 6.

***Allāh en ce qu'Il leur commande, et faisant strictement ce qu'on leur ordonne »*[40].**

Parmi leurs attributs, l'obéissance aux ordres d'Allāh et leur capacité à exécuter les ordres sans en abandonner aucun.

Comment les croyants et leurs familles peuvent-ils alors protéger leurs personnes et leurs familles de ce Feu ? Certes Allāh l'Exalté leur a montré la route, et leur a ouvert la porte de l'espoir, de la miséricorde et de la sauvegarde contre ce Feu, s'ils veulent bien emprunter cette route. Allāh le Loué et le Très-Haut dit : ***« Ô vous qui avez cru ! Repentez-vous à Allāh d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, le jour où Allāh épargnera l'ignominie au Prophète et à ceux qui croient avec lui. Leur lumière courra entre leurs mains et à leur droite ; ils diront : Seigneur, parfait-nous notre lumière et pardonne-nous, car Tu es capable de toute chose »*[41].**

Telle est réellement la voie, c'est-à-dire : le repentir sincère, de manière exclusive pour Allāh, des péchés et fautes ; un repentir qui doit renfermer l'abandon des péchés, le regret de les avoir commis,

---

[40] Qur'ān, sourate 66, verset 6.
[41] Qur'ān, sourate 66, verset 8.

la ferme détermination de ne pas y revenir ; un repentir qui corrige les injustices envers les humains ; un repentire qui nous lancer dans la course aux bonnes œuvres. Il en résultera l'expiation des péchés, l'entrée au Paradis, la préservation de l'humiliation que subira les récalcitrants, la compagnie du Prophète (ﷺ), et de ceux qui ont cru avec lui, ils sont guidés et vont sortir des ténèbres.

Ô Musulmans ! Nous avons, conformément à ces versets, la responsabilité d'imposer à nos âmes l'obéissance à Allāh et l'éloignement de sa désobéissance. Nous avons la responsabilité d'imposer à nos enfants, à nos femmes et à ceux qui habitent en nos maisons, l'obéissance à Allāh et de les éloigner de sa désobéissance. Ainsi selon la Sunna authentique, l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière à l'age de sept ans, et obligez-les à l'accomplir à l'age de dix ans, et séparez-les dans les chambres et les lits* »[42]. Il (ﷺ) a dit : « *Chacun d'entre-vous est un berger, et chacun est responsable de son troupeau* »[43].

Ô pères ! Ô mères ! Entraidez-vous afin que cette responsabilité soit rendue effective à l'intérieur de chez vous ; surveillez vos enfants où qu'ils soient ; prescrivez-leur de faire le bien et proscrivez-leur de

---

[42] Ḥadīṯ rapporté par Aḥmad et Abū Dāwūd ; et an-Nawawī l'a considéré comme bon.

[43] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī et Muslim.

faire le mal ; enseignez-leur les points essentiels de leur religion ; isolez-les des mauvais compagnons et des corrupteurs ; purifiez vos maisons des instruments de destruction comme la vidéo, les films immoraux, la chanson, les images dépravées, les livres pervers, les journaux et les magazines libertins, les nourrices étrangères, les hommes chauffeurs étrangers et les hommes serveurs étrangers.

Ô adorateurs d'Allāh ! Comment une personne pourra-t-il sauver son âme avec sa famille du Feu, alors qu'elle n'effectue pas la prière qui est la colonne de l'Islām et le critère distinctif entre la mécréance et la Foi ? Comment quelqu'un peut-il sauver son âme du Feu, alors qu'il a abandonné la mosquée, la prière du vendredi et la prière commune ? Comment quelqu'un peut-il sauver son âme du Feu, alors qu'il s'hasarde à commettre des actes interdits et se moque éperdument d'obéir à Allāh ! Comment quelqu'un peut-il sauver son âme du Feu alors qu'il avance sur son chemin jour et nuit ?! Sans savoir à quel moment il arrivera à sa porte ? Le Prophète (ﷺ) a dit : *« Le Paradis est plus proche de l'un d'entre-vous que les lacets de ces souliers, il en est de même du Feu »*[44]. C'est-à-dire que celui qui meurt dans l'obéissance à Allāh, entrera au Paradis ; et s'il meurt dans la désobéissance à Allāh, il entrera en Enfer. Il s'agit ici de la

[44] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī.

mort : *« Et la personne ne sait pas sur quelle terre elle mourra ? »*[45].

Comment quelqu'un peut-il sauver sa personne et sa famille du Feu, alors qu'il leur ouvre les portes du mal, en introduisant la vidéo dans sa maison ? Il fait entrer en contact les éducatrices, les serveurs et les serveuses avec ses femmes et ses enfants, ou il voyage en compagnie de sa femme et ses enfants en pays mécréant pour y observer leur vie de mécréance et de permissivité, de sorte qu'ils se détournent de ce fait des attributs de la décence et la pudeur !

Comment quelqu'un peut-il sauver sa famille du Feu, alors qu'il les laisse désobéir à Allāh et délaisser ce qu'Il a prescrit ? Comment prétend-il sauver ses enfants du Feu, lorsqu'il se rend à la mosquée en les laissant au lit ou en train de jouer sans qu'ils ne prient avec les musulmans ? Certes ! Par Allāh ! Nous les voyons remplir les marchés, troubler les voisins par leurs bruits, bloquer les rues avec leurs voitures, sans que leurs âmes ne leur soufflent d'aller à la mosquée. Leurs parents les observent et restent muets. Ils leur accordent tout ce qu'ils réclament, ils leur accordent de l'espace dans leurs maisons, ils les accueillent avec joie et rient avec eux comme s'ils les encourageaient à perdurer en cette voie dans laquelle ils s'installent et approuvaient leurs mauvais comportements !

---

[45] Qur'ān, sourate 31, verset 34.

L'attitude des mères face à cela est bien pire que celle des pères ; car elles ne les réprimandent pas, elles ne sont pas jalouses, elles ne craignent pas Allāh, elles ne craignent pas pour leurs enfants le châtiment qui est l'entrée dans le Feu dont les combustibles sont les gens et les pierres.

Ô vous les mères ! Craignez Allāh pour vos enfants ; cars vous en êtes responsables, ne les laissez pas s'asseoir avec vous à la maison, ainsi ils délaissent la prière.

Ô vous les mères et pères ! Entraidez-vous dans l'obéissance et à la piété, et ne vous entraidez pas dans le péché et l'offense. Entraidez-vous à sauver vos âmes et celles de votre famille du Feu dont le combustible est les gens et les pierres. Et sachez que la négligence dont vous faites preuves vis-à-vis de vos enfants, dans le péché, et l'abandon des actes d'adoration est une voie qui conduit vers le Feu, et qui exige un châtiment immédiat. Certes l'exemple des maisons en douleur n'est pas si éloigné de votre époque. Allāh le Très-Haut dit : ***« Et commande à ta famille la Ṣalāt, et fais-la avec persévérance. Nous ne te demandons point de nourriture : c'est à Nous de te nourrir. La bonne fin est réservée à la piété »***[46].

[46] Qur'ān, sourate 20, verset 132.

CHAPITRE V

ÉNUMÉRATION DES TYPES DE CHÂTIMENTS DU FEU

Qu'Allāh nous en préserve ainsi que les musulmans

Louanges à Allāh, le digne de louanges. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, l'Unique, sans associés dans sa royauté et son jugement, et j'atteste que Muḥammad est son serviteur, son Envoyé et la meilleure des créatures. Que la paix et les bénédictions d'Allāh soient sur lui, sur ses compagnons et sur ceux qui suivent sa voie.

Ô serviteurs d'Allāh ! Craignez Allāh le Très-Haut : ***« Et craignez le Feu préparé pour les mécréants.* Et obéissez à Allāh et au Messager afin qu'il vous soit fait miséricorde ! »***[47]. Craignez ceci en mettant en pratique les prescriptions d'Allāh et en s'éloignant de ses interdictions, car cela vous préservera du Feu. Craignez le Feu, car c'est la maison de perdition et de châtiment, une demeure de malheurs et de punitions sévères. La demeure de celui qui ne croit pas en Allāh et au Jour Dernier. Elle est habitée par les pires créatures d'Allāh parmi les démons et ceux qui les suivent. Allāh a dit à Iblis [Satan] : ***« [Allāh] dit : En vérité, et c'est la vérité que je dis, Je remplirai la Géhenne de toi et de tous ceux d'entre eux qui***

---

[47] Qur'ān, sourate 3, versets 131-133.

te suivront »[48]. C'est la demeure de Pharaon, de Hāmān, de Qārūn, de Ubay Ibn Ḫalaf et bien d'autres créatures rebelles et scélérates. Si tu te demande où se trouve cette demeure, sache qu'elle est dans l'endroit le plus profond et le plus éloigné du Seigneur des mondes. La nourriture de ses habitants est *az-Zaqqūm*, un arbre nocif, au goût amer et laid à voir. Le Prophète (ﷺ) a dit dans un Ḥadīṯ : « *Craignez véritablement Allāh, si une goutte du Zaqqūm venait à tomber dans les mers de la terre, elle mettrait en péril la vie des habitants de la terre* »[49].

Ceci est donc ce qu'ils consommeront comme nourriture lorsqu'ils auront faim, et une fois consommée, ils ressentiront une énorme soif : ***« Et s'ils implorent à boire, on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu… »***[50]. Celui-ci sera du plomb fondu qui brûlera leurs visages jusqu'à ce que la chair s'en détache ; lorsqu'ils en boiront davantage par nécessité et malgré eux, leurs estomacs s'entrecouperont et déchireront leurs peaux. Ce sera leur breuvage, un breuvage semblable à du plomb fondu dans sa chaleur, et à de l'eau purulente dans son odeur et son impureté. L'assoiffé qui en consommera, se trouvera contraint d'en boire davantage : ***« Et il sera abreuvé d'une eau purulente qu'il tentera d'avaler à petites gorgées. Mais c'est à peine s'il [peut l'avaler] ; la mort lui***

---

[48] Qur'ān, sourate 39, versets 84-85.

[49] Ḥadīṯ rapporté par an-Nasā'ī et at-Tirmiḏī qui l'a jugé bon et authentique.

[50] Qur'ān, sourate 18, verset 29.

viendra de toutes parts, mais il ne mourra pas ; et il aura un châtiment terrible »[51].

Quant aux vêtements, ce seront des vêtements du mal et de la honte : ***« on leur taillera des vêtements de feu... »***[52] ; ***« Leurs tuniques sont de goudron et le feu couvrira leurs visages »***[53]. Ces vêtements augmenteront plutôt que de les protéger de la chaleur du Feu, et ils ne pourront se protéger le visage par leurs habits contre la chaleur des flammes du Feu. « ***Sur leurs têtes on versera de l'eau bouillante,* qui fera fondre ce qui est dans leurs ventres de même que leurs peaux.* Et il y aura pour eux des mailles de fer.* Toutes les fois qu'ils voudront en sortir (pour échapper) à la détresse, on les y remettra et (on leur) dira : « Goûtez au châtiment de la fournaise. »***[54].

Ô esclaves d'Allāh ! Craignez le Feu, car sa chaleur est terrible, et son intensité est soixante-neuf fois plus forte que celle du feu de ce bas monde. Les criminels y passeront et leurs peaux fondront. Allāh le Très-Haut dit : ***« Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allāh est certes Puissant et Sage »***[55]. Les flammes

---

[51] Qur'ān, sourate 14, verset 17.
[52] Qur'ān, sourate 22, verset 19.
[53] Qur'ān, sourate 14, verset 50.
[54] Qur'ān, sourate 22, versets 19-22.
[55] Qur'ān, sourate 4, verset 56.

s'élèveront au point d'atteindre de gigantesques hauteurs. ***« Toutes les fois qu'ils voudront en sortir, ils y seront ramenés, et on leur dira : « Goûtez au châtiment du Feu, auquel vous refusiez de croire »***[56].

Leur châtiment y sera éternel, et ils n'auront aucun répit. Ils y demeureront éternellement. Le châtiment leur sera sans cesse répété. Ils demanderont à ce qu'on en finisse avec eux, ne serait-ce pour une heure de temps, mais on ne leur répondra pas ! Ils diront : ***« aux gardiens de l'Enfer : priez votre Seigneur de nous alléger un jour de (notre) supplice »***[57]. Hélas, les anges leur répondront : ***« vos messagers ne vous apportaient-ils pas les preuves évidentes ? Ils diront : « si » Ils (gardiens) diront : « Eh bien, priez » ! Et l'invocation des mécréants n'est qu'aberration »***[58]. Ils n'obtiendront jamais de réponse, car ils n'ont pas répondu aux Envoyés quand ils les ont invités à Allāh le Très-Haut. Leur récompense sera de même nature que leurs actes. ***« Ils dirent : « Seigneur ! Notre malheur nous a vaincus, et nous étions des gens égarés. * Seigneur, fais nous en sortir. Et si nous récidivions, nous serons alors des injustes »***[59]. Alors Allāh leur dira par humiliation et avilissement : ***« ...Soyez-y refoulés (humiliés) et ne Me parlez plus »***[60]. Et à partir de cet instant, ils per-

---

[56] Qur'ān, sourate 32, verset 20.
[57] Qur'ān, sourate 40, verset 49.
[58] Qur'ān, sourate 40, verset 50.
[59] Qur'ān, sourate 23, versets 106-107.
[60] Qur'ān, sourate 23, verset 108.

dront tout espoir de sauvetage et comprendront qu'ils y demeureront éternellement. A ce stade, ce ne sera plus que malheur sur malheur, et regret après regret : ***« Ainsi Allāh leur montrera leurs actions, source de remords pour eux ; mais ils ne pourront pas sortir du Feu »***[61]. ***« Pour y demeurer éternellement, sans trouver ni allié, ni secoureur. Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront : Hélas pour nous ! Si seulement nous avions obéit à Allāh et avions obéit au Messager ! »***.

Ô serviteurs d'Allāh ! Craignez l'Enfer, car son fond est profond et l'accès y est terrible. Abū Huraïra (رضي الله عنه) a dit : *« Nous étions chez l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) lorsque nous avons entendu le bruit d'une chose qui venait de tomber. Le Prophète (ﷺ) dit : « Savez-vous ce que c'était ? Nous dîmes : Seul Allāh et son Messager en détiennent le savoir. Il dit : « C'est une pierre qu'Allāh a jeté dans l'Enfer il y a de cela soixante-dix ans et elle vient d'atteindre son fond »*[62]. Alors que ses habitants regarderont : ***« de loin ils entendront sa fureur et ses pétillements »***[63] ; les cœurs se déchireront de peur : ***« Quand ils y seront jetés, ils y entendront un gémissement, tandis qu'il bouillonne.* Chaque fois qu'on y jette un groupe, il éclate presque de rage… »***[64]. C'est-à-dire qu'il est sur le point d'éclater à cause de la rage et de la colère

[61] Qur'ān, sourate 2, verset 167.
[62] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.
[63] Qur'ān, sourate 25, verset 12.
[64] Qur'ān, sourate 67, versets 7-8.

qu'il a vis-à-vis de ses habitants ; il est une maison irritée, furieuse contre les habitants qui sont dans ses entrailles. Que penses-tu faire pour eux ?

Ô esclaves d'Allāh ! Craignez le Feu. Prenez garde de ne point faire partie de ses habitants. Allāh vous a certes montré de façon détaillée, quelles étaient les caractéristiques des gens du Feu et de ceux qui entreront au Paradis, de sorte que les hommes n'aient plus d'arguments contre Allāh après la venue des Envoyés. Allāh le Très-Haut a dit : ***« Quant à celui qui aura dépassé les limites* et aura préféré la vie présente,* alors, l'Enfer sera son refuge.* Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur, et préservé son âme de la passion,* le Paradis sera alors son refuge »[65].***

Ô Allāh ! Nous T'implorons d'être préserver du Feu et d'accéder à la Maison éternelle [Paradis]. Que la grâce et la salutation d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

---

[65] Qur'ān, sourate 79, versets 37-41.

CHAPITRE VI

DESCRIPTION DES JARDINS DES DÉLICES PROMIS AUX PIEUX ET LA VOIE QUI Y MÈNE[66]

[66] Extrait du livre : *Ḥādī al-arwāḥ ilā bilād al-afrāḥ,* de Ibn al-Qayyim (Muḥammad, Ibn Abī Bakr) ﴾رحمه الله﴿, qui vécut et mourut à Damas en 751 H.

I
Les jardins des délices au Paradis

Allāh le Très-Haut a dit : *« **Et concourez au pardon de votre seigneur, et à un jardin (Paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux** »*[67]. Le Prophète (ﷺ) rapporte qu'Allāh le Très-Haut a dit : *« Il a été préparé pour Mes esclaves vertueux, ce qu'aucun œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a écouté et ce qu'aucun humain n'a imagé »*[68]. Allāh le Très-Haut a dit : *« **Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient !** »*[69].

Ibn al-Qayyim (رحمه الله) a dit : Comment peut-on valoriser la demeure qu'Allāh a implanté de sa propre main, faisant d'elle une demeure pour ses biens-aimés ; Il la garnit de sa miséricorde, de sa générosité et de son agrément ; Il décrive ses délices comme étant un grand succès et sa possession comme étant un grand bien ; Il y introduit tout ce qu'il y a comme

---

[67] Qur'ān, sourate 3, verset 133.
[68] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī et Muslim.
[69] Qur'ān, sourate 32, verset 17.

bien ; Il la préserve de tout défaut, de tout fléau et de tout manquement !

Alors, si tu t'interroges à propos de sa terre, sache qu'elle est faite de musc et de safran… ; si tu t'interroges à propos de son plafond, sache que c'est le Trône du Tout-miséricordieux ; si tu t'interroge à propos de son revêtement, sache que c'est du musc pur ; si tu t'interroge à propos de ses cailloux, sache que ce sont des perles et des pierres précieuses ; si tu t'interroge à propos de ses édifices, sache qu'ils sont faits de blocs d'argent et d'or et non de branches et de bois… ; si tu t'interroge à propos de ses arbres, sache qu'il n'y a que des arbres dont les troncs sont en or et en argent et non en bois ; si tu t'interroge à propos de ses fruits, sache que leur texture est plus onctueuse que le beurre, et plus sucré que le miel… ; si tu t'interroge à propos de ses feuilles, saches qu'elles sont plus belles que des colliers de bijoux… ; si tu t'interroge à propos de ses ruisseaux, sache qu'il y a des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, qu'il y a des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, et qu'il y a des ruisseaux de miel purifié… ; si tu t'interroges à propos de sa nourriture, sache qu'elle est composée de fruits au choix et de viande d'oiseaux comme ils désirent… ; si tu t'interroges à propos de leurs boissons, sache qu'elles sont composées de nectar, de gingembre et de camphre… ; si tu t'interroges à propos de la vaisselle, sache qu'elle est faite d'un or et d'un argent de la pureté du verre… ; si tu t'interroges à propos de la grandeur de ses portes, sache qu'entre deux battants

d'une porte il y a une distance équivalente à une marche de quarante ans, et certes un jour viendra où il y aura [malgré sa grandeur] des bousculades dues à une grande affluence... ; si tu t'interroges à propos du mouvement des arbres causé par le vent, sache qu'Il produira une mélodie jamais entendue... ; si tu t'interroges à propos de son ombre, sache qu'un seul arbre a une ombre sous laquelle une cavalerie bien entraînée et rapide galopera cent ans sans la dépasser... ; si tu t'interroges à propos de son étendue, sache que le dernier de ses habitants fait le tour de sa propriété, de ses lits, de ses palais et de ses champs pendant un délais de deux mille ans... ; si tu t'interroges à propos de ses tentes et dômes, sache qu'une tente est une perle creusée dont la longueur est de soixante miles de nos tentes... ; si tu t'interroges à propos de son immensité et de son architecture, sache que ce sont des étages au-dessus desquels sont bâtis d'autres étages et sous lesquels coulent des rivières... ; si tu t'interroges à propos de son hauteur, regarde l'étoile étalant ou trépassant à l'horizon que l'on ne peux voir... ; si tu t'interroges à propos des vêtements de ses habitants, sache qu'ils sont faits de soie et d'or ; si tu t'interroges à propos de ses tapis, sache qu'ils sont doublés de brocart, et étendus aux étages les plus hauts... ; si tu t'interroges à propos de leurs divans, sache que ce sont des lits ornés de *bašaḫānāt*, qui ne sont autres que des chaînettes faites de maillons d'or, ne possédant ni ouverture, ni intervalle... ; si tu t'interroges à propos de ses habitants et de leur beauté, sache qu'ils sont à l'image de la lune dans sa beauté et sa clarté... ; si tu t'interroges à pro-

pos de leurs âges, sache que ce sont des jeunes de trente-trois ans à l'image d'Adam (ﷺ)[70], le père de l'humanité, « *sa taille est de soixante pieds et sa largeur d'épaule est de six pieds* »[71] *;* si tu t'interroges à propos de ce qu'ils écoutent, sache que c'est une mélodie composée par leurs époux d'entre les *houris* (sirènes), qui sera recouverte par la voix des anges et des prophètes, qui sera elle-même recouverte par le discours du Seigneur des mondes... ; si tu t'interroges à propos des montures avec lesquelles les habitants se visitent mutuellement, saches que ce sont des chevaux qu'Allāh a crée de ce qu'Il a voulu, et qui les mènent où ils veulent dans les Paradis... ; si tu t'interroges à propos de leurs bijoux et de leurs bracelets, sache que ce sont des bracelets d'or et de perles, et que leurs têtes seront coiffées de *tijān* (couronnes)... ; si tu t'interroges à propos de leurs garçons (ou serviteurs), sache que ce sont des garçons éternellement jeunes, semblables à des perles éparpillées... ; si tu t'interroges à propos de leurs mariées et épouses, sache que ce sont de jeunes et belles femmes aux seins fermes et arrondis, sur les membres desquelles sera versée l'eau de la jeunesse.

Ensuite, Ibn al-Qayyim (رحمه الله) fit la description des *houris*, puis de la visite des habitants du Paradis à leur Seigneur le Tout-puissant et le Digne de louanges, de la vue de son Visage tel que tu vois le soleil et la lune,

---

[70] Que le Salut de Dieu soit sur lui.
[71] Telle fut la version dans le Ḥadīṯ.

de sa Salutation sur eux, de la jouissance ressentie à sa vue, et la satisfaction de son agrément, qui est plus grand que les délices du Paradis. ***« Et la satisfaction d'Allāh est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès »***[72].

[72] Qur'ān, sourate 9, verset 72.

II
La voie menant au Paradis

Après le rappel de la description qu'Allāh et son Envoyé ont mentionné de ceux qui méritent le Paradis, Ibn al-Qayyim (ﷺ) dit : Les versets à ce propos sont dans le Qur'ān très nombreux, et tournent tous autour de trois éléments essentiels : la Foi, la piété et les bonnes œuvres exclusives pour Allāh le Très-Haut et conformément à la Sunna. Ceux qui appliquent ces trois principes sont les destinataires de cette bonne nouvelle, loin de toutes hostilités des créatures. C'est sur ces éléments essentiels qu'évoluent toutes les bonnes nouvelles annoncées par le Qur'ān et la Sunna. Ces trois éléments essentiels se résument en deux fondements, qui sont : la sincérité dans l'obéissance à Allāh, et la bienfaisance vis-à-vis des créatures. La non réunion de ces deux éléments se trouve chez ceux qui sont de nature ostentatoire et refusent de prêter l'ustensile à celui qui en a besoin. Tout cela ramène à une qualité unique, qui est la l'adhésion aux Amours du Seigneur. Et il n'y a de voie à son amour que la réalisation extérieure et intérieure du modèle de l'Envoyé d'Allāh (ﷺ).

Quant aux œuvres, ils ne sont que le reflet de ce fondement. Elles sont au nombre de soixante-dix dont la plus haute est de dire qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, et la plus basse est de dégager un objet encombrant la route. Entre ces deux œuvres, il y reste des branches comme celle ayant trait à la confirmation du Prophète dans ce qu'il a dit et à son obéissance dans ce qu'il a ordonné.

Que la grâce et la bénédiction d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

CHAPITRE VII

MENTION DE CERTAINS DÉLICES DU PARADIS

Qu'Allāh nous accorde d'être parmi ses habitants !

Louanges à Allāh qui a fait des jardins des délices (*al-firdaws*), une demeure pour ses esclaves croyants, et a diversifié les bonnes œuvres afin que les croyants les prennent comme chemin vers ces jardins. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, l'Unique, sans associés, Lui qui a crée la mort et la vie pour savoir qui d'entre vous est le meilleur en œuvres. Et j'atteste que Muḥammad est son adorateur et son Envoyé, celui qui se dépêcha de rejoindre Allāh, d'entrer au Paradis pour y demeurer et n'a été préoccupé que par cela. Que la paix et les bénédictions d'Allāh soient sur notre Prophète Muḥammad, sur sa famille, sur ses compagnons biens guidés ainsi que sur ceux qui les suivent dans leur bon comportement comme la pluie est suivie par la rosée du matin.

Ô esclaves d'Allāh ! Craignez Allāh le Très-Haut : ***« Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un jardin (Paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux,* qui dépensent dans l'aisance et dans l'adversité, qui dominent leur rage et pardonnent à autrui ; car Allāh aime les bienfaisants.* Et pour ceux, s'il ont commis quelque turpitude ou causé quelque préjudice à leur propres âmes***

(en désobéissant à Allāh), se souviennent d'Allāh et demandent pardon pour leurs péchés, et qui pardonne les péchés sinon Allāh ?, et qui ne persistent pas sciemment dans le mal qu'ils ont fait.* Ceux-là ont pour récompense le pardon de leur Seigneur, ainsi que les jardins sous lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Comme est beau le salaire de ceux qui font le bien ! »[73].

Lancez-vous vers la demeure qui renferme ce qu'aucun œil n'a jamais vu, ce qu'aucune oreille n'a jamais entendu, et ce qu'aucun homme ne peut imaginer. Sa clé d'accès est l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et les dents de cette clé sont les prescriptions divines. Quiconque viendra avec cette clé dentée, cette demeure lui sera ouverte ; et quiconque viendra avec cette clé mais sans dents, il est fort probable qu'il n'y entre pas. Elle possède huit portes. Celui qui, par exemple, dépense par deux fois dans la voie d'Allāh, sera appelé de l'une de ces portes : « Ô esclave d'Allāh ! Ceci est du bien ». Et quiconque aura été de ceux qui accomplissent la prière, sera appelé de la porte de la prière. Quiconque aura été de ceux qui ont combattu dans la voie d'Allāh, sera appelé de la porte du *Jihād*. Quiconque aura été de ceux qui s'acquittaient de l'aumône (*ṣadaqa*), sera appelé de la porte de la *ṣadaqa*. Quiconque aura été de ceux qui jeûnaient sera appelé de la porte *ar-Rayān*. Et il est possible qu'un homme soit appelé de

[73] Qur'ān, sourate 3, verset 133-136.

toutes les portes en même temps. L'écart qu'il y a entre deux battants d'une de ces portes est semblable à la distance qu'il y a entre La Mecque et le Ḥijr[74]. Ses murs sont faits d'or et d'argent, son sol de musc, ses cailloux de perles et de rubis, et sa terre de safran.

On y trouve des chambres dont on voit l'intérieur de l'extérieur et l'extérieur de l'intérieur. Les croyants y auront des tentes d'une perle unique, creuse, dont la longueur est de soixante miles. Dans le Paradis il y a un arbre sous l'ombre duquel un cavalier bien entraîné peut galoper sans s'arrêter pendant cent ans. Ibn ʿAbbās (ﷺ) a dit de la Parole d'Allāh : ***« dans une ombre étendue »***[75], il s'agit d'un arbre qui se trouve dans le Paradis qui a à ses pieds une ombre sous laquelle un cavalier bien entraîné peut galoper pendant cent ans sans s'arrêter. Les habitants du Paradis, sortiront de leurs chambres et d'autres endroits, et parleront à l'abri de cette ombre. Ses racine sont : « *Subḥana-Allāh, al-ḥamdu-l-Allāh, lā ilaha ilā-Allāh, wa Allāhu akbar* » (Louange à Allāh, remerciement à Allāh, il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh, Allāh est Grand).

Il y a deux jardins ayant des fruits par pairs, et deux autres jardins possédant des palmiers et des grenadiers de la même forme que celle terrestres, seule-

[74] Le Ḥijr est l'endroit semi-circulaire entre le mur appelé al-Ḥatîm et la Ka'bah ; on dit que là se trouvent les tombes de Ḥâgar et de 'Ismâ'îl. Voir *Al-Azraqui*, p. 282 sqq.
[75] Qur'ān, sourate 56, verset 30.

ment même si le nom du fruit reste le même, ses attributs eux ne se ressemblent pas ! Leurs fruits sont inclinés bien-bas [à portée de main]. Celui qui se tiendra debout, pourra les cueillir avec facilité, et ceux qui seront assis ou allongé sur le côté le pourront également. Chaque fois qu'un fruit sera cueilli, il sera immédiatement remplacé par un autre : ***« Chaque fois qu'ils sont gratifiés d'un fruit des jardins ils diront : c'est bien là ce qui nous a été servi auparavant »***[76], de la même couleur, de la même forme mais de goût différent : ***« Et ils auront là leur nourriture, matin et soir »***[77]. Ils demanderont toutes sortes de fruits sans craindre de voir venir la mort, la vieillesse, la maladie, la peur, que leurs faveurs soient écourtées ou diminuées : ***« Pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre ; à moins que ton Seigneur n'en décide autrement ; c'est là un don qui n'est jamais interrompu »***[78].

Il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, c'est-à-dire qui n'a jamais été altérée et qui ne s'altérera jamais. Il y aura des ruisseaux d'un lait qui ne sera jamais altéré par la fermentation ou par la décomposition. Il y aura des ruisseaux d'un vin délicieux à boire qui ne donnera ni maux de tête ni effacement de la raison [sans alcool]. Il y aura des ruisseaux d'un miel pur. Ces ruisseaux couleront sans ca-

---

[76] Qur'ān, sourate 2, verset 25.
[77] Qur'ān, sourate 19, verset 62.
[78] Qur'ān, sourate 11, verset 108.

naux conducteurs et sans barrages les dirigeant selon leur bon vouloir.

« Et parmi eux circuleront des garçons éternellement jeunes »[79]. Si tu les voyais, tu les prendrais, tant ils sont beaux et que leur nombre est important au service de leurs maîtres, pour des perles éparpillées ; ils circuleront parmi eux avec une coupe d'eau puisé d'une source blanche, savoureuse à boire : ***« Et l'on fera circuler parmi eux des récipients d'argent et des coupes cristallines, en cristal d'argent,* dont le contenu a été savoureusement dosé »***[80]. On donnera à chacun d'entre eux la force de cent personnes afin qu'ils mangent et boivent de tout ce qu'ils aiment et désirent, et ces délices seront perpétuelles. Puis leurs nourritures et leurs boissons seront évacués par de la transpiration ayant l'odeur du musc et par rot. Ils n'auront ni urine ni selles ni pet ni morve.

Ils auront des femmes purifiées n'ayant ni menstrues ni lochies ni urines ni impuretés, ni saletés : ***« Eux et leurs épouses seront sous des ombrages, accoudés sur des divans. Là ils auront des fruits et ils auront ce qu'ils réclameront, « salām » paix et salut ! Parole d'un Seigneur Très-Miséricordieux »***[81]. Et Allāh a créé ces femmes, vierges. Chaque fois que leurs maris auront des rapports avec el-

---

[79] Qur'ān, sourate 76, verset 19.
[80] Qur'ān, sourate 76, versets 15-16.
[81] Qur'ān, sourate 36, versets 56-58.

les, elles redeviendront vierges. Allāh les a faites gracieuses, toutes du même âge. Certes la femme gracieuse est la femme la plus aimée de son mari. Il y aura tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les regards ; ils y vivront éternellement sans désir de changement et ils n'en sortiront jamais. Un crieur criera : « Soyez en bonne santé, ne soyez point malades, vivez et ne mourrez jamais, soyez jeunes et ne vieillissez jamais ». En plus de cela, Allāh leur accordera son agrément et Il ne sera jamais en colère contre eux, et par-dessus tout ils seront comblés par la faveur de voir leur Seigneur, le Tout-Miséricordieux, qui par sa faveur les a conduit à la demeure de la paix et des délices. Et ils Le verront de leurs propres yeux, comme Il a dit : ***« Ce jour-là ils auront des visages resplendissants qui regarderont Leur Seigneur »***[82].

Et le Prophète a dit : *« Vous verrez votre Seigneur comme vous voyez la lune en période de pleine lune. Alors si vous êtes capables de ne point vous faire dominer par la prière, accomplissez-la avant le lever du soleil et avant son coucher ! ».* Si vous êtes interrogés à propos de ces paradis, de leurs habitants et de ces étages, dites qu'Allāh les a décrit dans ses versets par sa parole : ***« Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Ṣalāt, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de la Zakāt, et qui préservent leurs sexes (de tout rapport illégal), si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment on ne peut les blâmer ; Alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites***

---

[82] Qur'ān, sourate 75, versets 22-23.

sont des transgresseurs ; et qui veillent à la sauvegarde des dépôts qui leur sont confiés et honorent leurs engagements, qui observent strictement leur Ṣalāt. Ce sont eux les héritiers, qui hériteront le Paradis pour y demeurer éternellement »[83].

Ô Allāh ! Nous te demandons le Paradis, et tout ce qui nous en rapproche comme acte et parole, et nous cherchons refuge auprès de Toi contre le Feu et tout ce qui nous en rapproche comme parole, acte et conviction. Ô Allāh ! Accepte notre repentir, pardonne-nous, accorde-nous ta Miséricorde ; certes, Tu es le Repentant, le Pardonneur et Tout-Miséricordieux.

[83] Qur'ān, sourate 23, versets 1-11.

Chapitre VIII

L'étendue de la miséricorde d'Allāh le Très-Haut

Nous clôturons ce livre par un rappel de l'ampleur de la miséricorde d'Allāh le Tout-Puissant, le Très-Haut. Nous la Lui demandons par sa générosité, surtout lorsque nous n'avons plus d'actions donnant le pardon ; mais, nous l'espérons par sa clémence et sa générosité. Allāh dit : ***« Dis, Ô mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allāh. Car Allāh pardonne tous les péchés. Oui c'est Lui le Pardonneur, le Miséricordieux »***[84].

– Abū Huraïra (ﷺ) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : *« Lorsque Allāh le Tout-Puissant, le Très-Haut termina la création, Il écrivit dans un livre qu'Il détient auprès de Lui, au-dessus de son Trône ; Certes ma miséricorde prendra le pas sur ma colère »*[85].

– Abū Huraïra (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Certes, Allāh détient cent miséricordes, et n'a*

---

[84] Qur'ān, sourate 39, verset 53.

[85] Ḥadīṯ extrait des *Ṣaḥīḥaïn* : les collections de al-Buḫārī et de Muslim.

fait descendre que l'une d'elles parmi les humains, les Jinns, les insectes et les animaux. A travers elle, ils s'accordent mutuellement la pitié et la miséricorde ; Ainsi donc, la bête féroce traite ses petits avec affection. Et Il a retenu auprès de Lui quatre-vingt-dix-neuf miséricordes avec lesquelles Il fera Miséricorde à ses esclaves le jour du Jugement Dernier »[86].

– Ibn Abbas (ﷺ) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Certes votre Seigneur, le Béni, le Très-Haut et le Très miséricordieux a dit : quiconque a l'intention de faire une bonne action, mais ne l'accomplie pas, Allāh lui inscrira une bonne action, et s'il l'exécute, Allāh la lui décuplera. Et quiconque a l'intention de faire une mauvaise action, mais ne l'accomplie pas, Allāh lui inscrira une bonne action, par contre s'il l'accomplie, il ne lui sera inscrit qu'une seule mauvaise action ou, il se peut qu'Allāh l'efface. N'est périssable auprès d'Allāh que ce qui est éphémère »*[87].

– Abū Ḏarr (ﷺ) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Allāh a dit : "Quiconque fait une bonne œuvre, en sera récompensé par dix fois son semblable ou J'en ajouterai ; Et quiconque fait une mauvaise œuvre, en sera récompensé par son semblable, ou Je lui la pardonnerai. Quiconque se rapprochera de Moi (par des actes d'adoration) d'un empan, Je me rap-*

[86] Ḥadīṯ rapporté par Muslim dans son Ṣaḥīḥ.
[87] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī et Muslim.

procherais de lui d'une coudée. Quiconque se rapprochera de Moi d'une coudée, Je me rapprocherais de lui d'une brassée. Quiconque se rapprochera de Moi en marchant, Je viendrais vers lui en courant" »[88].

– Abū Huraïra ﴾رضي الله عنه﴿ a rapporté de l'Envoyé d'Allāh ﴾ﷺ﴿ : *« qu'un homme commit un péché puis il dit : ô Seigneur j'ai commis un péché pardonne-moi ! Allāh le Béni et le Très-Haut dit : mon esclave a reconnu qu'il a un Seigneur qui absout les péchés et punit pour cela ; Je lui ai certes pardonné. Puis il passa le temps qu'Allāh voulut, et cet homme commit de nouveau un autre péché, puis dit : ô Seigneur ! J'ai commis un péché, pardonne-moi ! Allāh dit ; mon esclave reconnaît qu'il a un Seigneur qui absout les péchés et punit pour cela, Je lui ai certes pardonné. Puis il passa le temps qu'Allāh voulut, et commit un autre péché et dit ; Oh Seigneur ! J'ai commis un péché pardonne-moi ; Alors Allāh dit : Mon esclave reconnaît qu'il a un Seigneur qui absout les péchés et Je vous prends à témoin que J'ai certes pardonné à mon esclave ; Qu'il fasse ce qu'il veut ! »*[89].

– Dans le *Ṣaḥīḥaïn* (al-Buḫārī et Muslim) 'Umar Ibn al-Ḫaṭṭāb ﴾رضي الله عنه﴿ rapporte : *Il a été apporté à l'Envoyé d'Allāh ﴾ﷺ﴿ des prisonniers. Une femme parmi les prisonniers s'avança vers un bébé qui se*

[88] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.
[89] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī et Muslim.

trouvait parmi eux. Elle le prit, le serra contre elle, puis l'allaita. Alors l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) *dit : « Croyez-vous que cette femme soit capable de jeter son bébé dans le feu de l'Enfer ? Nous répondîmes : « Non par Allāh ! ». Il dit : « Allāh est plus Miséricordieux vis-à-vis de ses créatures que cette femme vis-à-vis de son bébé ».*

– Toujours dans le *Ṣaḥīḥaïn*, Abū Ḏarr (رضي الله عنه) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'y a pas d'esclave qui dise : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et meurt dans cet état, sans qu'il n'entre au Paradis. Je dis même s'il commet l'adultère ou vole ? Il dit : « Même s'il commet l'adultère ou vole, même s'il commet l'adultère ou vole, même s'il commet l'adultère ou vole ». La quatrième fois, il ajouta : « Et cela malgré Abou Ḏarr ».*

– Il a également été rapporté dans le *Ṣaḥīḥaïn*, selon le dire de 'Utbān Ibn Mālik (رضي الله عنه) que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Sera retiré du Feu, quiconque aura dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et aura dans son cœur le poids d'un grain d'orge de bien. Puis on retirera du Feu quiconque aura dit : il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et aura dans son cœur le poids d'un grain de blé de bien. Puis on retirera du Feu, quiconque aura dit : Il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et aura dans son cœur le poids d'un atome de bien ».*

– Abū Mūssa (ﷺ) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : *« Le jour du Jugement Dernier, aucun croyant ne restera sans qu'on ne lui apporte un juif ou un chrétien qu'on pousse en lui disant : Ceci est ta rançon contre le feu de l'Enfer »*[90].

– ʿAbd-Allāh Ibn ʿAmru Ibn al-ʿĀṣ (ﷺ) rapporte que l'Envoyé d'Allāh (ﷺ) a dit : « *Allāh fera comparaître devant toutes les créatures au jour du Jugement Dernier, un homme de ma communauté, puis étalera devant lui quatre-vingt-dix-neuf registres dont un seul d'entre eux a la distance d'un champ visuel. Puis il dira : « Nies-tu quelque chose de tout ceci ? Est-ce que mes scriptes-gardiens ont été injustes vis-à-vis de toi ? Il dira : Non, ô mon Seigneur ! Alors Il dira : as-tu des excuses ou des bonnes actions ? Puis l'homme restera perplexe et dira : Non mon Seigneur ! Puis Allāh dira : « Oui, tu as une seule bonne action, Il n'y aura pas d'injustice contre toi aujourd'hui. Alors Allāh lui fera apparaître une carte sur laquelle il y aura : J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allāh et que Muḥammad est Son Esclave et Son Envoyé. Alors on lui dira : on ne te fera point d'injustice. On mettra les registres sur un plateau de la balance et la carte sur l'autre plateau. Il dit : les registres s'élèveront et la carte descendra ; Rien ne pèse plus que le nom d'Allāh le Tout-Puissant et le Très-Majestueux »*[91].

---

[90] Ḥadīṯ rapporté par Muslim.

[91] Ḥadīṯ rapporté par Ibn Māja et at-Tirmiḏī qui l'a qualifié de bon.

Tous ces Ḥadīṯs et ce qui a été mentionné dans le Livre de l'appréhension, nous annonce la bonne nouvelle de la générosité d'Allāh le Très-Haut et nous montre l'ampleur de sa Miséricorde. Nous espérons qu'Allāh ne nous traite pas par ce que nous méritons, mais qu'Il nous accorde ce dont Il est capable : sa Satisfaction. Nous lui demandons pardon pour les paroles qui contredisent nos actes et pour tout acte embelli pour plaire aux gens. Pour toute connaissance et œuvre faite pour lui mais qui ont été entachés par ce qui les annule. Et par sa Générosité, nous demandons sa Générosité. Il est certes bien proche et Il répond toujours aux appels.

Toutes les louanges sont à Allāh, Seigneur des mondes telles qu'Il les aime et les agrée et telles qu'ils conviennent à la générosité de son Visage, Lui le Tout-Puissant et le Très-Majestueux. Que la paix et les bénédictions soient sur notre prophète Muḥammad, sur sa famille et sur ses compagnons.

Chapitre IX

Les quarante qualités garantissant l'entrée au Paradis

ʿAbd-Allāh Ibn ʿAmrū Ibn al-ʿĀṣ (ﷺ) rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Il y a quarante qualités dont la plus haute est de donner une bête laitière à quelqu'un afin qu'il tire profit de son lait pendant toute sa période de lactation. Quiconque met en pratique l'une de ces qualités espérant sa récompense et en croyant à ce qui a été promis, Allāh le fera entrer au Paradis »*[92].

– La première qualité : Donner une bête laitière à quelqu'un afin qu'il tire profit de son lait pendant toute sa période de lactation.

– La deuxième qualité : Dégager des objets encombrants sur le chemin.

– La troisième qualité : Abreuver des animaux.

– La quatrième qualité : Rendre visite au malade.

– La cinquième qualité : Rendre visite à un frère en Allāh.

– La sixième qualité : Accepter ce qu'Allāh donne comme bien.

---

[92] Ḥadīṯ rapporté par al-Buḫārī.

– La septième et huitième qualité : Prescrire le bien et proscrire le mal.

– La neuvième qualité : Venir en aide au sot (maladroit).

– La dixième qualité : Venir en aide au vaincu.

– La onzième qualité : Se retenir de nuire aux gens.

– La douzième qualité : Répondre au salut (*salām*).

– La treizième qualité : Suivre un cortège funèbre.

– La quatorzième qualité : Répondre à une invitation.

– La quinzième qualité : Invoquer Allāh pour celui qui éternue.

– La seizième qualité : Etre le premier à passer le *salām*.

– La dix-septième qualité : Donner des conseils.

– La dix-huitième qualité : Enlever les impuretés de la mosquée.

– La dix-neuvième qualité : Sourire à son frère musulman.

– La vingtième qualité : Orienter celui qui est perdu.

– La vingt-unième qualité : Aider celui qui a une mauvaise vue.

– La vingt deuxième qualité : L'altruisme.

– La vingt troisième qualité : Aider le sourd à comprendre.

– La vingt quatrième qualité : Guider l'aveugle.

– La vingt cinquième qualité : Orienter et aider le nécessiteux dans ses besoins.

– La vingt sixième qualité : Venir en aide au faible.

– La vingt septième qualité : Venir en aide à celui qui est sur sa monture.

– La vingt huitième qualité : Rendre justice entre deux.

– La vingt neuvième qualité : Dire la bonne parole.

– La trentième qualité : Traduire les paroles du bègue.

– La trente unième qualité : Distribuer de l'eau.

– La trente deuxième qualité : Entretenir les liens de parenté.

– La trente troisième qualité : Tenir compagnie à l'angoissé.

– La trente quatrième qualité : Attacher les lacets d'une chaussure de quelqu'un d'autre, même si cela paraît petit à nos yeux, cela est grand auprès d'Allāh.

– La trente cinquième qualité : L'indulgence dans la vente et l'achat.

– La trente sixième qualité : L'indulgence dans le jugement et dans la rigueur.

– La trente septième qualité : Accorder des délais à celui qui est dans la difficulté (financière).

– La trente huitième qualité : Etre au-dessus de l'argent ; que le manque ou la diminution d'argent ne nous touche pas.

– La trente neuvième qualité : Couvrir les parties intimes du croyant.

– La quarantième qualité : Présenter des condoléances au musulman et à la musulmane en cas de calamité.

Table des matières

[Vision de l'au-delà]

Accéder au Paradis et se préserver du feu de l'Enfer

Abdullah Al Jârullah

Certes, le summum que le musulman souhaite est de gagner le Paradis, demeure du bonheur et des délices, et la délivrance du Feu, demeure des malheurs, des supplices et de l'avilissement. Ceci est donc le grand succès, qui résulte de l'obéissance à Allah le Très-Haut, et à son envoyé (ﷺ).
Dieu dit : ***" Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite. "***. (Cor., 33, 71).
Le Très-Haut dit également :
" Quiconque est écarté du Feu et introduit au Paradis, a certes réussi... " (Cor., 3, 185).

Le Livre d'Allah et la Sunna du Prophète (ﷺ) contiennent les voies permettant d'accéder au Paradis, et de se préserver du Feu, ainsi que les descriptions générales et détaillées des gens du Paradis et de l'Enfer.
J'ai donc rassemblé certains de ces versets coraniques et récits prophétiques relatifs à notre sujet et j'y ai mentionné les enseignements que l'on peut en tirer.
Afin de complémenter cet ouvrage, j'ai joint également des *fatawas* du maître de l'Islam Ibn Taymiyya.

6,4 €   42 FF



ISBN : 2-84161-132-9

www.albouraq.com

couverture : kheyro